

Conseil Syndical
Résidence Villa du Pilar

24 boulevard de la République
93130 NOISY-LE-SEC
24republique@gmail.com

Monsieur Le Maire
Hôtel de Ville
93130 NOISY-LE-SEC

Noisy-le-Sec, le 28 janvier 2012

**Objet : Copropriété 1--28 boulevard de la République / 117 boulevard Michelet
Résidence « Villa du Pilar »**

Monsieur Le Maire,

Notre copropriété, livrée depuis bientôt 2 ans, est située à l'angle des boulevards Michelet et de la République. Elle est constituée des 6 pavillons à l'alignement du boulevard de la République et d'un immeuble de 24 logements implanté en fond de parcelle et pourvu d'un sous-sol de parking dont l'accès s'effectue à partir du boulevard Michelet.

Le conseil syndical a souhaité vous saisir de 3 problèmes récurrents dans le cadre de vie des résidents en relation avec l'environnement urbain de l'immeuble et trouver avec votre aide des solutions permettant de supprimer ou limiter certaines nuisances.

1. dépôt d'ordures sauvages au pied de la colonne de récolte de verre au droit du 28 boulevard de la République

Malgré les passages fréquents des services en charge de la collecte des OM, l'habitude est prise par les habitants alentours de déposer le matin en sortant, leurs sacs plastiques à cet endroit : aux nuisances visuelles et souillures s'ajoute l'attraction des nuisibles à l'entrée de nos habitations.

Nous avons déjà tenté de saisir le service environnement de ce problème à partir du site internet de la Ville. **Nous vous sollicitons également directement pour envisager un réaménagement de cet espace et/ou pour prendre toute mesure préventive ou dissuasive afin d'éradiquer les comportements à l'origine de cette décharge sauvage.**

2. stationnement sauvage et gênant sur le trottoir à l'entrée du 24 boulevard de la République

Il s'agit de l'entrée piéton de notre résidence qui se trouve de la sorte très souvent encombrée, ce qui gêne les accès des poussettes et des personnes à mobilité réduite, sans compter celui des services de secours en cas de dangers ou sinistres.

Vous pourrez toutefois nous confirmer si ce passage est à considérer comme « accès pompiers » et à baliser comme tel.

En tout état de cause, la copropriété a pris la décision d'apposer des panneaux sur le portail rappelant que le stationnement est gênant à cet endroit. **En complément vous serait-il possible de donner consigne à la Police Municipale de renforcer son contrôle de manière à dissuader le stationnement des véhicules sur le trottoir ?**

3. sortie de véhicules non signalée et dangereuse au 117 boulevard Michelet

L'encombrement des véhicules en stationnement de part et d'autre de la rampe d'accès du parking en sous-sol rend délicat et souvent téméraire la sortie de nos véhicules. Le problème vient en particulier des voitures qui descendent en trombe le boulevard Michelet pour passer le feu de croisement avec le boulevard de la République sans que ne soit matérialisée la sortie d'un parking.

Le conseil syndical souhaiterait connaître les modalités d'installation sur le domaine public d'un miroir sur pied permettant de sécuriser les manœuvres de sortie des véhicules des résidents.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de mes respectueuses salutations.

Olivier SOUBIEUX
Président du Conseil Syndical
24republique@gmail.com

Copie à : Cabinet REGNIER, syndic de la copropriété